



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4526

Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur :** M. COLLOMB Gérard

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : ?

**2019/4526 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DENOMME ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE LYON - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est membre de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon, créé par la Ville de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat.

**I- Contexte :**

Cet établissement public de coopération culturelle assure des activités d'enseignements artistiques avec plusieurs cursus d'études en art et design. Il souhaite développer, dans les années à venir, un soutien et un suivi renforçant la visibilité et la professionnalisation des diplômés, la consolidation et le défrichage de nouveaux territoires d'enseignement et/ou de recherche, parmi lesquels l'écriture, la performance et le design textile.

L'Ecole favorise également une ouverture à l'international et aux partenariats institutionnels et privés, et de ce fait, contribue au rayonnement de la ville de Lyon.

**II- Propositions :**

L'article 7 des statuts de l'EPCC indique que le Conseil d'administration de l'Ecole comprend 24 membres, dont le maire ou son représentant et 8 représentants de la Ville de Lyon élus au sein du Conseil municipal.

Les statuts prévoient également que la Ville de Lyon nomme trois personnalités qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement.

Par délibération n° 2014/33 en date du 25 avril 2014, le Conseil municipal a désigné :

- M. Georges Képénékian, Mme Nicole Gay, Mme Anne-Sophie Condemine, Mme Myriam Picot, M. Gérard Claisse, Mme Emeline Baume, Mme Elodie Humeau, Mme Djida Tazdait en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon ;
- Mme Anne Brugnera, Mme Blandine Reynaud, Mme Marie-Odile Fondeur, Mme Nathalie Rolland-Vannini, M. Alain Giordano, M. Arthur Remy, Mme Inès de Lavernée, M. Luc Lafond en tant que représentants suppléants pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon ;

Par délibération n° 2017/3303 en date du 25 septembre 2017, le Conseil municipal a désigné :

- M. Loïc Graber en remplacement de M. Georges Képénékian, et M. Luc Lafond en remplacement de Mme Djida Tazdait en tant que titulaires ;
- M. Guy Corazzol en remplacement de Mme Anne Brugnera et Mme Fabienne Lévy en remplacement de M. Luc Lafond en tant que suppléants.

Par délibération n° 2017/3468 en date du 20 novembre 2017, le Conseil municipal a désigné :

- Mmes Patrizia Sandretto Re Rebaudengo et Colette Barbier et M. Jean de Loisy en tant que personnalités qualifiées, pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

Suite au renouvellement de l'exécutif le 5 novembre 2018, il est proposé au Conseil municipal de pourvoir au remplacement de M. Gérard Claisse en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'EPCC Ecole nationale supérieure des beaux-arts ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2014/33 en date du 25 avril 2014, n° 2017/3303 en date du 25 septembre 2017 et n° 2017/3468 en date du 20 novembre 2017 ;

### **DELIBERE**

M. Georges KEPENEKIAN est désigné en remplacement de M. Gérard Claisse en tant que représentant(e) titulaire pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein du Conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle dénommé Ecole nationale supérieure des beaux-arts de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB